

CGT

Les délégués CHSCT

CHU de Clermont-Ferrand

Le 13 mars 2020

Monsieur le Président du CHSCT du

CHSCT du CHU

Monsieur le Président,

Suite aux annonces du Président Macron d'hier, le syndicat CGT souhaite avoir des informations sur « l'articulation » des éventuels congés ou congés maladie que vont solliciter les agents et notamment les agents- parents.

- Quelles solutions sont envisagées pour pallier aux éventuelles absences qui risquent d'être nombreuses au regard de la population féminine importante dans l'établissement ?
- Les établissements scolaires et crèches devant être fermés dès lundi 16.03.2020, nous supposons que la crèche de l'hôpital et les écoles de formations du CHU le seront également ? Quelle solution pensez-vous mettre en place ?
- Y a-t-il un nombre maximum à ne pas dépasser pour les réunions, formations... ?
- Le syndicat CGT demande à ce que les agents qui seraient contaminés dans le cadre de leur activité professionnelle soient reconnus immédiatement en maladie imputable au service.

Le syndicat CGT vous demande de communiquer le plus rapidement possible à l'intention du personnel qui dès ce matin pose déjà beaucoup de questions. Conformément à ses engagements vis à vis du personnel, le syndicat CGT ne siège toujours pas aux instances programmées, mais veille à la sécurité et aux conditions de travail des agents en déclenchant et en participant aux CHSCT extraordinaires.

Dans l'attente, veuillez agréer Mr le Président, nos salutations distinguées.

Les délégués CGT aux CHSCT Nord, Sud et Blanchisserie